



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

« IL NE FAUT PAS RÊVER »

REUNION ENTRE LE MINISTRE ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Le nouveau ministre de l'intérieur a reçu l'ensemble des organisations syndicales représentatives le vendredi 11 mars dernier à 16h15.

M GUEANT a indiqué qu'il était satisfait de revenir dans un ministère qu'il avait bien connu et dont les périmètres avaient été modifiés. Il a rappelé le contexte économique et précisé que sa feuille de route était tracée (RGPP) et n'a rien annoncé de nouveau !

FO Préfectures a demandé la **tenue d'une réunion bilatérale** pour lui exposer les problèmes spécifiques.

Après avoir rappelé au ministre la dualité du ministère comportant un côté sécurité et un côté administration générale, FO Préfectures lui a demandé de **se souvenir qu'il avait été préfet** et, de ne pas oublier les agents des préfectures et sous préfectures et d'aller à leur rencontre lors de ses déplacements.

FO Préfectures a dénoncé le **climat anxieux** régnant dans les services, et l'inquiétude des agents de la filière administrative, technique et spécialisée sur leur devenir en insistant sur la pression constante, la baisse des effectifs, et la vidange des préfectures et des sous préfectures au profit des autres périmètres dans le cadre de la fusion des corps que FO avait dénoncée, ainsi que sur l'ensemble des réformes mises en place au pas cadencé (RGPP, DNO, SIV, AGDREF2).

Après avoir rappelé les raisons pour lesquelles FO avait signé la charte du dialogue social en juin 2008, nous avons regretté **l'attitude adoptée par la hiérarchie** de l'un de nos experts suite à son intervention en CTP central des préfectures et avons demandé que les représentants FO puissent exercer leurs mandats sans obstacle.

Nous avons ensuite regretté la **mauvaise qualité du dialogue social** du corps préfectoral notamment dans la préparation des CAP locales régionales et **rappelé l'attachement de Fo préfectures au département** en regrettant que la situation des effectifs ne puisse plus être présentée à ce niveau **et l'égalité de traitement que doit avoir l'administration pour le versement du TMO**. Il a été rappelé la décision du Conseil d'Etat !!!

Fo préfectures a indiqué au ministre être dans l'attente des conclusions de la mission RIFFAUT sur les charges indues dans les préfectures, des arrêtés concernant le CHS central des préfectures et la CNAS avec sa déclinaison dans les CLAS.

Quant au plan de prévention des risques psychosociaux, il a le mérite d'exister mais son application n'est pas effective ...alors que se déploie **la démarche LEAN à marche forcée**.

Fo Préfectures a demandé à M. GUEANT de revenir sur la décision d'affectation des lauréats des examens professionnels de changement de corps dans le périmètre police.

En conclusion, nous lui avons précisé qu'aucun personnel ne devait être oublié administratif technique et spécialisé (contractuels et berkaniens) quelle que soit son affectation (DDI, JA, administration centrale, gendarmerie, police ...).

A suivre Le ministre nous reçoit en réunion bilatérale le 5 avril prochain de 8h15 à 9h (uniquement 6 représentants pour l'ensemble des composantes FO soit une personne par syndicat).

Vive le dialogue social !!

